

Le conditionnel passé

Cours de conjugaison

Les emplois du conditionnel passé

Le conditionnel passé est le temps composé qui correspond au conditionnel présent. Il présente une action comme accomplie, mais non réelle ou non certaine :

- **Irréel du passé** : dans une phrase avec *si* suivi du plus-que-parfait, il exprime la conséquence d'une condition qui ne s'est pas réalisée. *Si nous étions partis plus tôt, nous aurions vu le début du film.* (nous ne sommes pas partis plus tôt)
- **Regret** : *J'aurais aimé connaître mon arrière-grand-mère.*
- **Reproche**, souvent avec *pouvoir* ou *devoir* : *Tu aurais pu prévenir ! Vous auriez dû écouter.*
- **Information non confirmée** sur un fait passé, surtout dans la presse : *L'incendie aurait détruit trois maisons.*
- **Futur antérieur dans le passé** : dans une subordonnée qui dépend d'un verbe au passé, il remplace le futur antérieur. *Il promet qu'il aura fini à midi.* → *Il a promis qu'il aurait fini à midi.*

Définition

Le conditionnel passé est un **temps composé**. Il est formé de l'auxiliaire *avoir* ou *être* conjugué au **conditionnel présent**, suivi du **participe passé** du verbe.

Exemple

*Si le réveil **avait sonné**, je n'**aurais** pas **manqué** le car.* Le réveil n'a pas sonné et le car est parti : les deux actions sont imaginées dans le passé, à l'inverse de ce qui s'est réellement produit.

La formation du conditionnel passé

Un verbe au conditionnel passé compte deux éléments : l'auxiliaire au conditionnel présent, qui porte la marque de la personne, et le participe passé, qui porte le sens du verbe. L'auxiliaire est le même qu'au passé composé : *il a fini* donne *il aurait fini* ; *il est parti* donne *il serait parti*.

Personne	avoir au conditionnel présent	être au conditionnel présent
1re pers. du singulier	j'aurais	je serais
2e pers. du singulier	tu aurais	tu serais
3e pers. du singulier	il aurait	il serait
1re pers. du pluriel	nous aurions	nous serions
2e pers. du pluriel	vous auriez	vous seriez
3e pers. du pluriel	ils auraient	ils seraient

La terminaison du participe passé dépend du groupe du verbe :

Groupe du verbe	Terminaison du participe passé	Exemples au conditionnel passé
-----------------	--------------------------------	--------------------------------

1er groupe (-er)	-é	il aurait chant é , elle serait arriv ée
2e groupe (-ir, -issons)	-i	il aurait fini i , ils auraient grandi i
3e groupe	-i, -u, -is, -it, -t	il aurait senti i , il aurait vu u , il aurait pris i , il aurait écrit i , il aurait ouvert t

Règle

Conditionnel passé = auxiliaire *avoir* ou *être* au **conditionnel présent** + **participe passé**.

L'auxiliaire se termine par **-ais** à la 1re personne du singulier : *j'aurais*, *je serais*. Avec *être*, le participe passé s'accorde avec le sujet : *elles seraient venues*. Avec *avoir*, il ne s'accorde jamais avec le sujet, seulement avec un complément d'objet direct placé avant le verbe : *la lettre qu'il aurait écrite*.

Se conjuguent avec *être* : *aller*, *venir*, *arriver*, *partir*, *entrer*, *sortir*, *monter*, *descendre*, *naître*, *mourir*, *rester*, *tomber*, *retourner*, *devenir*, *revenir* (quand ils n'ont pas de complément d'objet direct), ainsi que tous les verbes pronominaux : *elle se serait trompée*.

Une forme littéraire : la deuxième forme du conditionnel passé

Dans la langue littéraire, on rencontre une seconde forme, identique au plus-que-parfait du subjonctif : *j'eusse chanté*, *tu eusses chanté*, *il eût chanté*, *nous eussions chanté*, *vous eussiez chanté*, *ils eussent chanté* ; avec *être* : *je fusse venu*, *il fût venu*. L'expression *Qui l'eût cru ?* (= qui l'aurait cru ?) en est un reste encore courant. Il suffit de savoir la reconnaître.

Les verbes modèles au conditionnel passé

Les tableaux suivants donnent les six verbes indispensables et deux verbes irréguliers très fréquents. Les formes avec *être* sont écrites au masculin, la marque du féminin et du pluriel étant indiquée entre parenthèses.

Personne	chanter (1er groupe)	finir (2e groupe)	être	avoir
1re pers. du singulier	j' aurais chanté	j' aurais fini	j' aurais été	j' aurais eu
2e pers. du singulier	tu aurais chanté	tu aurais fini	tu aurais été	tu aurais eu
3e pers. du singulier	il aurait chanté	il aurait fini	il aurait été	il aurait eu
1re pers. du pluriel	nous aurions chanté	nous aurions fini	nous aurions été	nous aurions eu
2e pers. du pluriel	vous auriez chanté	vous auriez fini	vous auriez été	vous auriez eu
3e pers. du pluriel	ils auraient chanté	ils auraient fini	ils auraient été	ils auraient eu

Personne	aller	faire	venir	devoir
1re pers. du singulier	je serais allé(e)	j' aurais fait	je serais venu(e)	j' aurais dû

2e pers. du singulier	tu serais allé(e)	tu aurais fait	tu serais venu(e)	tu aurais dû
3e pers. du singulier	il serait allé	il aurait fait	il serait venu	il aurait dû
1re pers. du pluriel	nous serions allé(e)s	nous aurions fait	nous serions venu(e)s	nous aurions dû
2e pers. du pluriel	vous seriez allé(e)(s)	vous auriez fait	vous seriez venu(e)(s)	vous auriez dû
3e pers. du pluriel	ils seraient allés	ils auraient fait	ils seraient venus	ils auraient dû

Pages complètes de ces verbes : chanter, finir, être, avoir, aller, faire, venir et devoir. Le participe passé de *devoir* prend un accent circonflexe au masculin singulier seulement : *j'aurais dû*, mais *la somme due*. Celui de *pouvoir* est invariable : *j'aurais pu*.

Repères pour ne pas se tromper

Méthode

1. Vérifier que l'action, située dans le passé, ne s'est pas réalisée ou n'est pas certaine (condition, regret, reproche, rumeur).
2. Choisir l'auxiliaire comme au passé composé : *il est venu* → être ; *il a mangé* → avoir.
3. Conjuguer l'auxiliaire au conditionnel présent : *aurais, aurais, aurait, aurions, auriez, auraient* ou *serais, serait, seraient, serions, seriez, seraient*.
4. Écrire le participe passé et, avec être, l'accorder avec le sujet.

Conditionnel passé ou futur antérieur ?

À la 1re personne du singulier, *j'aurais fini* (conditionnel passé) et *j'aurai fini* (futur antérieur) se prononcent presque de la même façon. Pour choisir, il suffit de remplacer « je » par « nous » : *nous aurions fini* (conditionnel, on écrit **-ais**) ou *nous aurons fini* (futur, on écrit **-ai**).

Exemple

Sans ce GPS, je me serais perdu. (nous nous serions perdus : conditionnel passé) — *Dans une heure, je serai arrivé.* (nous serons arrivés : futur antérieur)

Les erreurs fréquentes au conditionnel passé

Attention

- Après *si* exprimant une condition, on n'emploie jamais le conditionnel : *Si j'avais su, je serais venu* (et non « si j'aurais su »). Le conditionnel passé se place dans la principale ; la subordonnée en *si* est au plus-que-parfait.
- Le conditionnel se termine par **-rais** à la 1re personne du singulier, le futur par **-rai** : *j'aurais aimé* (regret) et non « j'aurai aimé ».
- *J'aurais dû* s'écrit avec un accent circonflexe : sans accent, *du* est un article (*du pain*).
- Avec *être*, le participe s'accorde : *Elles seraient parties* ; avec *avoir*, pas d'accord avec le sujet : *Elles auraient mangé*.

- Les verbes pronominaux prennent toujours être : *ils se seraient trompés* (et non « ils s'auraient trompés »).

À retenir

- Conditionnel passé = auxiliaire au conditionnel présent + participe passé.
- Il exprime l'irréel du passé (*si* + plus-que-parfait), le regret, le reproche, l'information passée non confirmée et le futur antérieur dans le passé.
- Avoir : *j'aurais, tu aurais, il aurait, nous aurions, vous auriez, ils auraient* ; être : *je serais, tu serais, il serait, nous serions, vous seriez, ils seraient*.
- *J'aurais* (-ais, conditionnel) ≠ *j'aurai* (-ai, futur) : le test de « nous » permet de trancher.

Pour aller plus loin

Pour s'entraîner : exercices sur le conditionnel passé puis QCM sur le conditionnel passé. Les temps voisins : le conditionnel présent, le plus-que-parfait, le futur antérieur et le subjonctif plus-que-parfait. Les mêmes notions par niveau : le conditionnel présent et passé en 4e, l'expression de la condition et la concordance des temps.